

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-077 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés: A. BLANCANEAUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents: A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET: FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS: Vie sportive - Tarifs piscine municipale saison 2018 / 2019

Rapporteur : André Gal

EXPOSE: Il convient d'adopter de nouveaux tarifs d'entrée du public et de location s'agissant de la piscine municipale « Les Dauphins du parc ».

Un taux directeur d'augmentation de 1,1 % est appliqué pour l'ensemble des tarifs.

Afin de faciliter le travail de caisse, les tarifs d'entrée du public sont arrondis.

Les cartes d'abonnements ont une validité d'un an à compter de leur date d'achat.

PROPOSITION:

Vu l'avis de la commission vie culturelle, vie sportive, vie associative et animation du 28 mai 2018,

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration générale en date du 12 juin 2018.

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20180620-2018-077-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- D'approuver les tarifs de la piscine municipale présentés dans le document annexé,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 1er septembre 2018.

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 28 voix POUR - 4 ABSTENTIONS (N. CHARLETY, R. REVIL, A. GERVASI, A. FAVIER)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT